



COINCY

informations

Bulletin municipal n°19 - Février 2021



Covid-19: les enjeux de la vaccination

Depuis maintenant presque un an, nous vivons avec la menace d'un virus. À cause de lui notre liberté et notre économie nationale mais aussi locale sont mises à mal par les couvre-feu, menaces de reconfinement, interdictions de se rendre au restaurant, au cinéma, de voyager.

Nous aimerions tellement que notre vie redevienne comme avant, nous aimerions ne plus avoir peur des autres, pouvoir nous embrasser, nous prendre dans les bras, nous voir sans masques, sans gel et distanciation... Mais est-ce possible ?

Aujourd'hui, avec le vaccin, nous avons un espoir qui nous fait penser que cela serait possible. Beaucoup d'entre nous se posent cependant des questions : ce vaccin n'est-il pas dangereux et est-il vraiment efficace ? Pourquoi a-t-il été élaboré en si peu de temps, c'est suspect, non ? Et puis qu'est-ce que c'est que cet ARN messenger, est-ce que ça peut modifier l'ADN de nos cellules ? Toutes ces questions sont parfaitement légitimes car il en va de la santé de chacun. Tout d'abord, il faut bien comprendre et rappeler que le but premier d'un vaccin,

c'est de protéger la population, pas de la mettre en danger. Le vaccin contre la Covid 19 a pour but de neutraliser le virus avant qu'il n'ait le temps de provoquer la maladie dans notre corps.

Nous sommes à l'aube d'une nouvelle époque et nous devons l'affronter en faisant nos choix pour nous-mêmes mais aussi pour les autres, car la vaccination est un acte collectif et pas uniquement un acte individuel, dans le cadre d'une épidémie. C'est pourquoi vous devez réfléchir à la question de la vaccination en vous posant les bonnes questions : est-ce que je veux pouvoir vivre sans avoir peur d'avoir la COVID 19 ? Est-ce que je vais mettre en danger les autres si je ne me fais pas vacciner et quelle est ma conception de la société ? Pourquoi est-ce que j'ai peur du vaccin ? À cause de ce que j'ai lu, vu ou entendu dire ?

La vaccination ou non de nos concitoyens sera décisive pour notre avenir et chacun de nous doit en avoir pleinement conscience au moment où il fera son choix.

Constance Demarquet

l'éditorial

Alain Arnefaux



Les associations de Coigny n'ont pas pu réaliser toutes leurs activités en 2020 mais elles sont toujours actives...

Le FJ Football avec une équipe féminine ; De Filles en Aiguilles qui a fabriqué des masques lors du premier confinement ; Gym Passion présente sur le forum des associations ; la Fraternelle et ses majorettes pour les défilés en musique ; la Compagnie d'arc en compétition, les anciens combattants et leurs porte-drapeaux ; la coopérative scolaire (même si elle manque désespérément de volontaires pour organiser des activités autour des écoles), le club des Anciens, l'Amicale des sapeurs pompiers, l'Association des Professionnels de Coigny.

Ces associations font partie intégrante de la vie sociale dans notre commune.

La municipalité leur a maintenu les subventions de fonctionnement en 2020 et l'utilisation des équipements : salle Gautier, salle de musique, terrain de foot, salle de couture, salle polyvalente, salle des anciens...

Malgré les incertitudes des dotations de l'État, je m'engage à maintenir ces aides en 2021. Vous pouvez rencontrer ces associations, les découvrir, prendre une licence, participer en adhérant à leurs activités.

Et pourtant, le plan de relance de l'État pour le maintien des emplois durant les prochaines années aura des conséquences sur les finances publiques, qui devront retrouver un équilibre à partir de 2023/2024. Le remboursement de la dette passera par des baisses de dotation aux collectivités.

Notre commune saura faire face aux défis qui sont devant nous, elle a toujours su le faire.

Les centres de vaccination

Fère en Tardenois : 03 92 04 34 71 et www.maiia.fr

Chateau-Thierry : 03 23 69 60 92 et www.doctolib.fr/hopital-public/chateau-thierry

Votre Mairie vous aide à vous inscrire. Sur rendez-vous au secrétariat : 03 23 71 22 63.



Jean-Philippe Gauthier Assistant familial

Jean-Philippe Gauthier a bientôt 55 ans, dont 49 passés à Coincy. Père de trois grands enfants, il remplit, comme quelques autres personnes dans la commune, la fonction d'assistant familial.

Comment définir la fonction de famille d'accueil ?

L'intitulé exact est « assistant familial ». On assiste les parents de l'enfant, qui gardent leurs droits parentaux, en attendant que le juge suspende le placement. Les enfants me sont confiés par l'Aide Sociale à l'Enfant sur ordonnance du juge, et leur placement donne lieu tous les ans à une décision du juge pour renouvellement.

Il s'agit de les accueillir et d'en prendre soin sur le plan éducatif comme sur celui de la santé. Cela suppose l'agrément du centre de Protection Maternelle et Infantile pour la personne de l'assistant et pour le lieu d'habitation : les normes à respecter sont nombreuses. La formation est de 60h, plus 240h de formation continue. J'exerce la fonction depuis 2012.

Et auparavant, quel parcours professionnel ?

J'ai été charcutier-traiteur (j'ai mon CAP !), intérimaire en usine, couvreur 3 ans, élec-

tricien 6, j'ai rempli de nombreux postes dans le bâtiment et la rénovation, et j'ai été chauffeur routier, conducteur de super poids lourd...

Quelles sont les responsabilités, les difficultés et les satisfactions de l'assistant familial ?

De grandes responsabilités puisqu'on travaille avec des enfants, au quotidien et 24h sur 24. J'ai choisi d'accueillir des enfants de tous âges et de toutes origines.

Il faut une grande disponibilité, être prêt à beaucoup de déplacements, par exemple pour les rendez-vous des enfants avec leurs parents, le médecin, le psychologue. Une patience énorme est nécessaire pendant les temps d'attente, mais aussi pour trouver une pédagogie différente selon chaque enfant dans sa situation particulière. Le temps personnel devient rare. C'est que la maison est le lieu de travail, ouvert aux enfants et aux éducateurs en visite à domicile. Mais mon épouse Babeth, elle-même assistante maternelle, et moi avons à cœur de montrer à ces enfants le fonctionnement d'une famille ordinaire. Nous avons la satisfaction de leur apporter un cadre, et parfois de la joie. Je dirais que la principale satisfaction se trouve dans le sourire de l'enfant.

Propos recueillis par Alain Dichy

Déconfinons notre esprit ! La lecture nous y aide !

Pourquoi lire ? Par plaisir, par distraction... Ou plus simplement pour passer le temps, se cultiver, changer d'horizon, voyager, vivre deux vies en une...

Tous les mercredis de 15h30 à 17h30 Annie, conseillère municipale, et Martine, nos deux bénévoles, vous accueillent à la bibliothèque de Coincy (petite cour à côté de la salle Gauthier de Coincy). Ce sont deux pièces bien chaleureuses dont l'une met



Martine, sitôt installée à Coincy, la voilà bénévole.

Annie, une vie au service des petits et des grands

des ordinateurs à disposition (malheureusement fermés à cause de la COVID 19). Vous y trouverez des romans, des mangas, différents livres pour adultes et enfants, des revues... L'inscription est gratuite, les livres sont à votre disposition pour une durée que vous déterminerez vous-même.

Si vous ne trouvez pas votre bonheur dans notre bourg, vous pouvez également vous connecter à la bibliothèque départementale : <http://www.bibliotheque.aisne.fr>

Musique, films Arte vod, livres numériques, documentaires, autoformation, presse...

Annie et Martine ont pris le relais après Arlette et Christian qui ont reçu les Conciasiens pendant quinze ans. Merci à eux !

L'accueil est assuré dans le respect des gestes barrières. N'hésitez pas, venez leur rendre visite, elles vous attendent !

Lucette Prior

(re)Découvrir notre Bois des Usages

La commune de Coincy est propriétaire de 158 hectares de bois en deux ensembles : le plus important, dénommé « Les Usages » au sud-est du village, à la droite de la route qui mène à Beuvarde, derrière la ferme de la Grange au Bois, le second, appelé « Le Brûlis », au-dessus du bourg, en bordure des bois de La Tournelle.

Déjà avant l'an mil, les communautés villageoises pouvaient se procurer les matériaux nécessaires à leur quotidien et aux constructions. Depuis plusieurs années, c'est principalement pour le chauffage que le bois est coupé.

Ce droit existe toujours moyennant un prix modique payé à la commune (sept euros le stère pour du bois de taillis), même si, de nos jours, il n'y a plus grand monde pour user de cette possibilité car il faut savoir manier la tronçonneuse, être assuré et, enfin, disposer d'un moyen de transport pour ramener le bois à sa maison.

Une situation assez rare

Coincy fait partie des rares communes de l'Aisne à posséder des bois communaux. En effet, dans d'autres régions de France, particulièrement dans l'Est et en zone montagneuse, presque tous les villages ont des bois communaux.

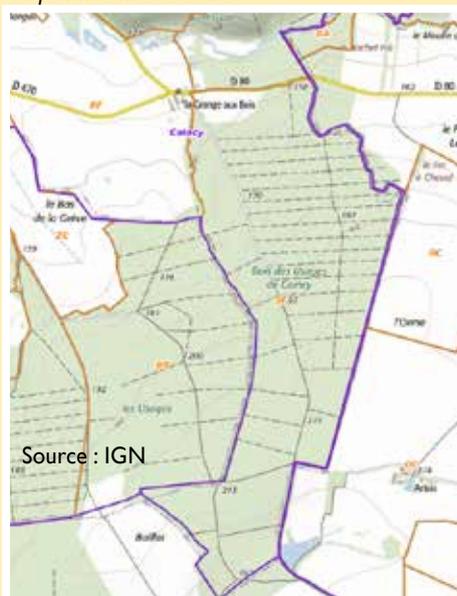
À quoi devons-nous cette chance ? Aux hasards de l'histoire, mais surtout au voisinage d'une forêt autrefois très étendue : la forêt de Ris ! Aujourd'hui réduite à environ deux mille hectares, elle se situe au Sud-Est du Charmel jusqu'à Trelou sur Marne. Au Moyen-Âge, la forêt de Ris s'étendait sur des milliers d'hectares à cheval sur les actuels départements de l'Aisne et de

la Marne. Tous les habitants riverains de cette forêt allaient y chercher librement le bois dont ils avaient besoin, non seulement pour se chauffer, mais aussi pour construire leurs maisons, fabriquer du mobilier ou des outils agricoles. On y menait même les vaches et les cochons, qui y trouvaient l'essentiel de leur nourriture.

Mais avec la croissance de la population, des conflits ont commencé à surgir entre les différents usagers de cette grande forêt. La tradition rapporte que Blanche d'Artois, comtesse de Champagne, donna en 1274 aux habitants riverains de la forêt de Ris le droit de couper « le bois nécessaire à



L'équipe municipale prépare l'inventaire du patrimoine forestier



sa chauffe et ce qu'il lui fallait pour bâtir, sans permission de qui que ce soit » rapporte Amand de Vertus, l'historien de Coincy, en 1864. Mais aucune archive ne vient confirmer ses dires.

En revanche, on sait avec certitude que sous la Renaissance, une nouvelle croissance démographique entraîne une surexploitation de la forêt par ses riverains.

Une nécessaire régulation

Aussi en 1536, le roi François Ier ordonne une « réformation » de la forêt de Ris. Cette « réformation » consistera principalement, à limiter les droits de chaque village à un canton de la forêt. Voilà donc ce qui est à l'origine de la localisation actuelle de nos Usages.

Un peu plus tard, dans les années 1580, le duc d'Anjou, petit-fils de François Ier, reçoit le duché de Château-Thierry et la forêt de Ris en héritage. Cependant criblé de dettes, il s'empare d'une partie des Usages de Beuvarde, Coincy et Epieds et les vend à des investisseurs qui s'empressent de les défricher. Les bois communaux trouvent ainsi à peu près leur surface et localisation actuelles. Ce ne sera que sous Louis XV qu'ils seront aménagés en vingt-cinq coupes annuelles, ce qui fait que l'on coupait le taillis tous les vingt-cinq ans. Un quart de la surface totale, située dans la partie la plus éloignée du village était mis en réserve. Car, en cas de coup dur, en particulier pour réparer les dégâts causés par les crues de l'Ordrimouille, la vente de ces bois pouvait s'avérer bien utile. Cet aménagement dura jusqu'à la Grande Guerre.

Xavier de Massary



- Vous le croiserez toujours dans les rues de Coincy, mais plus sur le tracteur où dans un des véhicules de la commune. Après 20 ans au service des Coinciens, Jean-Marc Noël goûte une retraite bien méritée.
- Samedi 30 janvier, la commission affouages a procédé à l'attribution des lots pour l'année 2021.
- Hottée du Diable : une exposition photo va être organisée. Vous avez des photos anciennes? Prêtez-les pour cette expo... Informations au secrétariat de la Mairie.



- Ambiance endiablée pour le marché campagnard de janvier.

Bulletin municipal périodique réalisé par la mairie de Coincy

Directeur de publication :

Alain Arnefaux, Maire

Directeur de rédaction :

Christophe Vanackère,

Rédaction : Christiane Lourdez, Constance Demarquet, Patricia Malherme-Dichy, Lucette Prior, Alain Dichy, Xavier de Massary.

Impression : Harvich - Château Thierry

Contact : Secrétariat de Mairie de Coincy, Rue des Bordeaux-02210 COINCY

Tél. 03.23.71.22.63

Email : mairie.coincy@wanadoo.fr

Nos informations en continu sur notre page Facebook : @mairiedeCoincy

Solidarité, un besoin, une valeur plus que jamais indispensable

Faire ensemble pour mieux vivre ensemble entre les plus jeunes et les plus anciens

Le vieillissement de la population est un phénomène mondial. Aujourd'hui, près de 20% de la population a plus de 65 ans. Cela pose de nombreux défis, notamment économiques, mais aussi culturels, politiques, sociaux. Et l'isolement d'un nombre sans cesse croissant de personnes est l'un des grands enjeux de notre époque.

À Coincy, des bénévoles, des élus, se sont illustrés notamment autour de la période des fêtes, et dans un contexte sanitaire particulier, à éclaircir un moment notre horizon.

- Ce sont des sapins verts offerts par un citoyen pour décorer le village ;
- c'est la conception et réalisation d'un sapin du « futur » qui a illuminé le centre du village ;
- c'est la distribution de chocolats aux enfants avec la présence du Père Noël venant de Coincy (je crois savoir qu'il venait de la rue des Faucheurs) ;

La fraternité n'est qu'une idée humaine. La solidarité est une idée universelle

Victor Hugo



- c'est le marché campagnard en musique et en danse avec nos fidèles bénévoles ;
- c'est un petit coup de fil à nos anciens pendant la Covid ;
- c'est la distribution de bons d'achat en lien avec le commerce local.

Et puis ce sont aussi des citoyens qui nous offrent des plants de fleurs pour faire de nouveaux massifs. Ou d'autres qui prêtent la main pour la taille des vignes et des pommiers dans les jardins de la mairie, les courturières qui fabriquent des masques ...

Toutes ces petites « choses », ces petits gestes, sont une richesse pour notre village, avec son mouvement associatif. Alors continuons, malgré la crise sanitaire, à nous parler, à nous dire bonjour, à nous faire un clin d'œil en lieu et place du sourire qui reste caché sous le masque !

Christiane Lourdez

Fibre optique : préparez-vous au pré-raccordement gratuit...

La fibre optique arrive plus vite que prévu. Elle sera normalement disponible dès le mois de juin.

Le Département, à travers l'USEDA, prend en charge les raccordements de toutes les habitations et va lancer prochainement la campagne d'inscription.

Le pré-raccordement qu'est-ce que c'est? Tout simplement la mise en place du boîtier de branchement, à votre domicile, avant que votre opérateur ne puisse vous proposer un abonnement fibre. Les avantages? Disposer le plus rapidement possible de l'accès à l'internet très haut débit. Dès la



date d'ouverture de la campagne connue, nous vous informerons par courrier des détails de l'inscription.

Important: la pose est gratuite, soit une économie de l'ordre de 250 euros.

La Mairie tiendra des permanences pour vous accompagner dans ces formalités.